

Mode d'emploi de la MédiaBox



• COMMENT ACCÉDER AUX CONTENUS DE LA MÉDIABOX ?

Pour pouvoir visionner les films, écouter la musique, se former ou lire des livres ou la presse, il faut être inscrit à la Médiathèque Le Lien - Réseau de lecture intercommunal de la Communauté de Communes Maine Saosnois, partenaire de Sarthe Lecture.

• POURQUOI NE PUIS-JE PAS ME CONNECTER ?

Si votre identifiant et votre mot de passe ne sont pas reconnus, il est peut être nécessaire de renouveler votre abonnement à la médiathèque. L'abonnement est valable un an et renouvelable sans formalités en contactant la médiathèque.

• QUE PUIS-JE CONSULTER SUR MÉDIABOX ?

La musique, la formation, la presse et les livres sont en accès illimité.

Pour le cinéma, tous les titres avec le bandeau **ACCÈS LIBRE** sont en accès illimité.

Pour les autres films, votre forfait vous permet ensuite de consulter chaque mois 2 crédits.

Un film peut valoir 0, 1 ou 2 crédits.

Vous pouvez retrouver tous les films sur le catalogue cinéma.

- **PENDANT COMBIEN DE TEMPS UN DOCUMENT EST ACCESSIBLE ?**

La durée de consultation d'un document est variable, elle est différente s'il s'agit d'un film, d'une revue ou d'une BD. On vous donne quelques éclaircissements...

Les films

Quand vous lancez un film sur la plateforme, il reste généralement disponible à la visualisation pendant 48 heures, vous le retrouvez alors à la rubrique "Mon profil", puis « Mes abonnements » et paragraphe "Mes documents en cours" avec tous les documents auxquels vous êtes actuellement "Abonné".

Les magazines de presse

Un magazine de presse est généralement disponible à la visualisation pendant 1 an après la première ouverture, les documents auxquels vous êtes actuellement "Abonné" se trouvent à la rubrique "Mon profil", puis « Mes abonnements » et paragraphe "Mes documents en cours".

La lecture d'un magazine de presse est cependant conditionnée au fait que ce service soit actif au sein de votre bibliothèque numérique.

Les bandes-dessinées

Une bande-dessinée est généralement consultable pendant 1 an après la première lecture, celles auxquelles vous êtes actuellement "Abonné" se trouvent à la rubrique "Mon profil", puis « Mes abonnements » et paragraphe "Mes documents en cours".

La lecture d'une bande dessinée est cependant conditionnée au fait que ce service soit actif au sein de votre bibliothèque numérique.

Les autres documents

Les documents non décomptés de votre forfait auxquels vous êtes "Abonné" sont visibles pendant 12 mois à la rubrique "Mon profil", puis « Mes abonnements » et paragraphe "Mes documents en cours".

La lecture de ces documents est cependant conditionnée au fait que le service auquel est rattaché ce document soit actif au sein de votre bibliothèque numérique.

- **SI DES ENFANTS SE CONNECTENT SEULS, À QUOI ONT-ILS ACCÈS ?**

Si des enfants se connectent avec leur compte personnel, les ressources non adaptées à leur âge n'apparaissent pas : un enfant ne verra pas les films interdits aux moins de 12 ou 16 ans.

Attention, s'ils se connectent avec une carte adulte, la reconnaissance par la date de naissance ne se fera pas et ils auront accès à l'intégralité des contenus.

Les enfants jusqu'à 10 ans sont connectés automatiquement à l'espace jeunesse. Une fois sur cet espace, vous ne pouvez pas retourner sur l'espace adulte sans vous déconnecter puis vous reconnecter, il s'agit d'éviter aux enfants d'accéder à l'espace adulte.

- **COMMENT FONCTIONNE LE « CODE PARENTAL » ?**

Le code parental est exigé pour la consultation des documents destinés à un public restreint, interdits aux moins de 12 ans par exemple, il a été mis en place pour protéger les plus jeunes en évitant qu'ils ne se trouvent face à des contenus inadaptés.

Le code parental est également exigé pour quitter l'espace jeunesse. Ainsi les plus jeunes ne peuvent pas retourner sur l'espace adulte sans qu'un parent ne les y ait autorisé.

Le code parental doit être créé depuis votre profil, vous devez paramétrier un code à 6 chiffres.

➔ **Comment créer mon "Code parental" ?**

Se rendre sur la page "Mon profil" en cliquant en haut à droite sur votre nom puis sur le menu "Mon profil"

Cliquer ensuite sur le lien "Recevoir par mail une nouvelle demande d'initialisation du contrôle parental"

Un email vous est alors envoyé pour créer votre code parental. Veuillez alors suivre les indications s'y trouvant.

Votre code parental doit être composé de 6 chiffres.

Vous pouvez gérer la demande de code parental de façon indépendante sur les appareils web et sur chacun des appareils sur lequel vous utilisez l'application "Ma Médi@thèque". Il vous suffit pour cela de sélectionner OUI ou NON en regard de chaque appareil.

- **PUIS-JE TELECHARGER UN LIVRE ?**

Le téléchargement d'un livre n'est possible que lorsque celui-ci est protégé contre la copie avec la mise en place d'une DRM. Ainsi, lorsque vous paramétrez votre "Outil de lecture principal", celui-ci est attaché à une DRM spécifique et vous ne pourrez lire le livre que vous avez choisi que si le fichier correspondant est disponible, celui avec la bonne DRM !

Etant donné que certains livres ne sont pas disponibles dans les trois formats de DRM existants, nous vous donnons la possibilité de paramétrier un "Outil de lecture secondaire". Nous vous proposerons de l'utiliser lorsque le livre que vous aurez choisi ne sera pas disponible avec le format de DRM nécessaire pour votre "Outil de lecture principal".

Il est donc indispensable de choisir un "Outil de lecture secondaire" qui utilise un autre format de DRM que celui de votre "Outil de lecture principal", dans le cas contraire, celui-ci ne vous sera jamais proposé.

➔ **Comment lire un livre téléchargé au format .acsm sur un ordinateur, une tablette ou une liseuse ?**

Vous trouverez toutes les explications nécessaires au téléchargement et à la lecture des livres numériques protégés en cliquant sur la page : <https://mediabox.sarthe.fr/faq/7489>

Ces procédures concernent les livres protégés par la DRM ADOBE, ils ont l'extension .acsm

Les livres lus dans l'application Ma Médi@thèque et sur certaines liseuses récentes sont protégés par la DRM LCP, ils ne nécessitent pas l'utilisation d'ADE et n'engendrent pas d'intervention particulière